

**Contrat Enfance Jeunesse 2012-2015
Avenants n°1 aux conventions avec les associations Accueil et Eveil en
Famille, Foyer Duquesne, Maison Jacques Prévert**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE 17 AVRIL DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 10 avril 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra.

Est absente et excusée : Mme THETIOT Danièle.

Pouvoir a été donné par : Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que par délibération n° 27 en date du 25 octobre 2012, le Conseil Municipal a autorisé la signature du Contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} génération avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime pour la période 2012 – 2015.

La signature de ce contrat prévoit la reconduction des actions développées dans les précédents Contrats Enfance.

Vu :

- la délibération n° 48 en date du 23 mai deux mille treize, autorisant la signature des conventions avec les associations partenaires pour la mise en place des actions inscrites dans le Contrat Enfance Jeunesse,

- les conventions signées avec les associations : Accueil et Eveil en Famille, Foyer Duquesne, Maison Jacques Prévert, notamment les articles 5 et 6 réglant les modalités de versement des besoins de financement,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- la signature des avenants n°1 aux conventions avec les associations partenaires portant sur les budgets prévisionnels 2014,

- le versement du montant du besoin de financement prévisionnel au titre de l'année 2014, selon les conditions prévues dans les conventions, sachant qu'une partie sera compensée par la Caisse d'Allocations Familiales conformément aux dispositions prévues dans le Contrat Enfance Jeunesse 2012 – 2015, soit :

- Maison Jacques Prévert (Petit Prévert)	75 725 €	522 6574.24C	PA56
- Maison Jacques Prévert (Fable)	44 900 €	522 6574.24D	PA56
- Accueil et Éveil en Famille	108 110 €	522 6574.23	PA56
- Foyer Duquesne (La Marelle)	118 000 €	522 6574.24A	PA56

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire